



Ajournement de naturalisation et papiers

Par Visiteur

ça fait 3ans que j'ai ramassé les papiers de naturalisation,
le resultat final ajourné la demande a 2ANS,motif en effet
j'ai fait l'objet d'une procedure en 2004 pour violence par conjoint ayant entrainé une ITT n'excedant pas 8 jours classé
sans suite apres rappel à la loi ce qui ne savent pas
je vis toujours avec la personne concerneé.de plus j'ai une petite fille de 2ans
merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien votre demande de nationalité a été ajournée en raison de vos antécédents judiciaires.
Du fait du rappel à la loi votre affaire n'a pas été classée sans suite puisque le rappel à la loi est une mesure ordonnée
par le procureur de la République.
Avez vous un emploi en France?

Cordialement